

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 15/10/2024

N° 2024-391b- VIREMENTS DE CREDITS AU SEIN DU BUDGET ANNEXE 67003 ATELIERS RELAIS

Nomenclature des actes : 7.1

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article 5217-10-6,

Vu la norme comptable M57,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Vu la délibération n°2022-417 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2022, adoptant le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

Vu la délibération n°2023-359 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023 attribuant des subventions à des associations pour l'exercice 2023,

Considérant que la demande de pose d'un tableau électrique triphasé dans la pépinière de Benêtre,

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédit d'un montant de 6 000 € entre l'opération 39 « Ateliers 2 Grandmontains » et l'opération 25 « Pépinière d'entreprises »

Considérant que ce virement représente 0.72% du montant des dépenses réelles de d'investissement, hors remboursement de la dette du budget annexe 67003 « Ateliers Relais »

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 octobre 2024,

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La somme de 6 000 € fera l'objet d'un virement du compte 2031 (Opération 39) au compte 21538 « Autres réseaux » de l'opération 25.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget annexe 67003 Ateliers Relais de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 15 octobre 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET